



Lyon, le 21 novembre 2001

Gérard Collomb  
Maire de Lyon et Président du Grand Lyon  
Hôtel de Ville  
69001 Lyon

**Objet :** Suite à la première réunion de concertation piétons-vélos

Monsieur le Maire,

Nous nous réjouissons de ce que la concertation sur les aménagements cyclables reprenne. Nous espérons qu'elle sera fructueuse, et nous tenons à vous assurer de notre active collaboration.

Il faut constater que le mode de déplacement vélo, s'il a été activement promu pour la première fois par la municipalité précédente, reste le parent pauvre de la politique des déplacements urbains du Grand Lyon. Nous regrettons d'ailleurs à ce sujet qu'à une première réunion (attendue depuis six mois) sur les transports doux (tous modes confondus qui plus est), le premier adjoint aux déplacements n'ait daigné consacrer qu'une heure. Nous espérons que l'intérêt que la nouvelle majorité porte à ces questions n'est pas en proportion. La réussite de la journée sans ma voiture est un signe encourageant pour lequel nous vous remercions et vous félicitons.

Nous tenons à rappeler encore les principaux avantages de la bicyclette comme mode de déplacement adapté à l'échelle de la ville (puisque que 80% des déplacements urbains font moins de 2,8km) : pour la communauté, absence presque totale de nuisance (ni pollution ni bruit), encombrement très réduit, économies en termes d'infrastructures et de facture énergétique, accessibilité à tous. Pour le cycliste, temps de trajet garanti, stationnement facile, nombreux effets bénéfiques sur la santé et le stress, coût très réduit, et en général agrément du déplacement.

Les obstacles le plus souvent évoqués à l'usage du vélo sont la dangerosité de la circulation motorisée, le risque de vol, la pollution due à la circulation motorisée, et

les intempéries. Nous croyons que ces obstacles (sauf bien sûr le dernier) peuvent être levés par une politique cyclable digne de ce nom.

L'un des objets de l'association *la ville à vélo* est de participer à l'obtention d'une telle politique. Suite à cette première réunion, vous trouverez ci-dessous quelques propositions d'ordre général, mais concrètes. Nous pensons qu'elles sont toutes réalisables au cours du mandat qui commence, et nous espérons que vous saurez les intégrer à votre réflexion globale sur l'urbanisme et les déplacements urbains.

### **Une politique cyclable qui dépasse les simples aménagements**

- La création d'une Maison du Vélo qu'appellent les associations. Avant tout espace de services, ce lieu devra aussi être au vélo ce que la Chambre de Commerce et d'Industrie est à ces deux secteurs d'activité : plus qu'un simple local, un signe suffisamment prestigieux et visible de la crédibilité de ce moyen de transport et de l'engagement municipal en sa faveur.
- Une campagne dans la durée de respect des aménagements cyclables, alliant communication et répression.
- Des équipes de police municipale à vélo, et pas uniquement le dimanche sur les quais en été, mais avec les cyclistes urbains tous les jours dans la circulation. Nous pensons que c'est un facteur qui pourrait modifier de manière décisive le manque de respect de la part des automobilistes. Dans le contexte urbain, la police a d'ailleurs tout à y gagner, comme l'a montré l'expérience d'autres villes : meilleure proximité et meilleure mobilité, donc réduction effective du sentiment d'insécurité, et une image plus sympathique pour la police.
- L'organisation de commissions techniques régulières et bien ciblées. Par exemple, la proposition de l'AF3V de créer une commission spécifique pour les véloroutes passant dans le grand Lyon est excellente, et nous espérons y être invités. Nous aimerions également, lorsque cela est utile, que ces réunions soient précédées ou suivies d'une visite à vélo sur place, comme cela a déjà été le cas il y a deux ans.
- L'adhésion de Lyon et des autres communes de l'agglomération qui n'en font pas partie au Club des Villes Cyclables.
- La constitution d'un club des villes cyclables de l'agglomération qui favoriserait la continuité et l'homogénéité du réseau cyclable, qui font souvent défaut actuellement.

### **De la communication**

- De la communication positive en faveur du vélo. Sur le terrain, nous constatons chaque jour combien la communication institutionnelle jusqu'à présent (ouf, on respire) est calamiteuse.
- De la communication spécifique pour expliquer les aménagements réalisés

auprès du grand public (il a été évoqué des articles dans l'Agglo).

- Avant tout, de la communication interne au grand Lyon. Vous avez affirmé "il faut que le vélo pénètre les mentalités". Cela concerne au premier chef les techniciens municipaux, et leurs élus. Il s'agit notamment de faire connaître l'excellent guide technique vélo aux nouvelles équipes municipales, dont cette première réunion a montré qu'elles en ignoraient l'existence. Plus généralement, des sessions de formations pourraient par exemple être organisées par les techniciens vélo du Grand Lyon en direction de leurs collègues des municipalités, et des élus locaux.

Nous pourrions sans doute profitablement être associés à ces initiatives dans une concertation similaire à celle qui concerne les aménagements.

### **Et sur un plan plus technique**

- L'étude et la réalisation systématique, lors de tout réaménagement de voirie, d'aménagements cyclables même (et surtout) hors schéma directeur. Nous rappelons que ceci est une obligation légale imposée par le Code de l'Environnement, et que notre association est prête à le rappeler devant le Tribunal Administratif. Cela concerne en particulier les accès aux écoles, centres culturels, hospitaliers, commerciaux, et l'aide ponctuelle au franchissement des coupures (voies rapides, cours d'eau et chemin de fer), mais cette liste n'est pas exhaustive. Il est à noter que, en ce qui concerne les parcs de stationnement vélos, cela a été fait par l'équipe précédente (on n'en trouve pas uniquement le long du schéma directeur). Serait-ce parce que les arceaux sont le plus souvent installés sur l'espace piéton ?
- Des zones 30 qui ne soient pas juste composées d'un panneau "entrée de zone trente" et d'un panneau "sortie de zone 30".
- La mise en oeuvre moins timide, en lieu et place des sens uniques, de circulation à double sens dont un sens réservé au vélo. Nous rappelons que toutes les expériences réalisées en France s'accordent sur la pertinence et la sécurité de cette solution technique, à condition que les entrées et sorties en soient correctement signalées (ce qui n'est pas toujours le cas des quelques expériences lyonnaises, voir rue Colonel Chambonnet) et que l'aménagement soit respecté par l'automobile (même remarque, voir rue Bellecombe).
- Un fléchage spécifique vélo des aménagements existants.

En conclusion, nous souhaitons à la nouvelle équipe municipale le courage politique de ses ambitions. Certes, nous espérons un engagement budgétaire conséquent. Mais nous espérons surtout un engagement politique qui a fait défaut à la municipalité précédente, et qui consistera à ne pas hésiter à rendre des arbitrages en faveur du vélo, fût-ce au détriment de l'automobile. Ceci conformément à l'esprit du PDU et du Code de l'Environnement.

En espérant que ces quelques propositions retiendront votre attention, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de notre très haute considération.

Pour *la ville à vélo*,

son président,  
Florent de Dinechin

**Copie à :** J.-L. Touraine, premier adjoint chargé des déplacements,  
Christian Minaudier, service Voirie du Grand Lyon.